



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230901-2023-77-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2023

Le 01/09/2023
DEC-2023-77
PTO/Centre juridique/EF

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire en date du 9 juillet 2020 reçu en Préfecture de la Gironde le 13 juillet 2020 portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 2^{ème} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et à la communication,

CONSIDÉRANT que la municipalité a souhaité organiser une représentation du spectacle intitulé « Théâtromaton », le 9 septembre 2023 au Stade Galinier, sis 64 avenue de Verdun à Bruges,

CONSIDÉRANT le **contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Théâtromaton »** proposé à l'**Association Compagnie KRAPOROY** dont le siège social est situé 26 rue Léon Jamin 44 000 NANTES, représentée par Valérie GREZES en sa qualité de Présidente,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Théâtromaton » avec l'Association Compagnie KRAPOROY (SIRET 809 557 846 00023) pour une représentation prévue le 9 septembre 2023 au Stade Galinier à Bruges (33520)
- **De payer** à l'Association Compagnie KRAPOROY, sur présentation d'une facture, la somme totale de **1 570,60€ Net de TVA (Association non assujettie à TVA)** décomposée comme suit :
 - 1 200,00€ Net de TVA au titre de la cession
 - 310,00€ Net de TVA au titre des frais de transport
 - 60,60€ Net de TVA au titre des défraiements repas
- **De prendre en charge** les frais d'hébergement ainsi que les droits d'auteurs et droits annexes,

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO